

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS1259

présenté par

M. Frédéric Petit, Mme de Vaucouleurs, Mme Benin, M. Isaac-Sibille, M. Hammouche,
Mme Elimas, rapporteure et Mme Gallerneau

ARTICLE 13

Compléter l'alinéa 8 par les mots suivants :

« , sauf conventions transfrontalières. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à encourager les solutions spécifiques transfrontalières, dans le cadre de la relance de la coopération franco-allemande, comme par exemple, le modèle d'apprentissage transfrontalier de la Région Grand Est et la région de la Ruhr.